



Maine et Loire

## Compte rendu FO DGFIP49 : CSAL du 11 avril 2024

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

📄 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

**« Bye bye, rendez-vous à jamais, mes chocolats...C'était sa dernière séance, et le rideau sur l'écran est tombé... » (Eddy Mitchell, la dernière séance)**

### Rapport annuel d'activité 2023 :

Le rapport annuel d'activité 2023 nous a été présenté avant sa mise en ligne sur Ulysse 49. Celui-ci a fait l'objet de quelques remarques de **FO DGFIP 49** et des autres organisations syndicales.

**FO DGFIP 49** souhaite que la déclinaison des effectifs par grade apparaissent en faisant ressortir le pourcentage d'hommes et de femmes.

A l'évocation des chiffres concernant le nombre des réceptions avec ou sans RV dans les accueils, **FO DGFIP 49** souhaite savoir si les renseignements donnés par les voltigeurs sont comptabilisés ou non ? La Direction répond qu'elle pense que c'est fait néanmoins elle va se renseigner.

Le tableau des postes détaillés du budget fait ressortir des frais de justice qui correspondent au paiement de frais de saisie d'huissiers privés pour le compte des SPL.

**FO** interroge la Direction pour savoir si la création de plus de postes supplémentaires d'huissiers des Finances Publiques permettrait de combler ce manque ? La Direction répond que ceux-ci sont chargés de faire du travail de masse (appel téléphonique) et que c'est un marché national. **FO** dénonce ce procédé qui annonce la disparition des huissiers des Finances Publiques

On remarque que ce rapport est incomplet, notamment concernant les conditions de vie au travail et le tableau de veille sociale. La Direction admet avoir rédigé ce rapport trop tôt, les chiffres de l'année 2023 n'étant pas encore disponibles. Dès que ceux-ci seront connus, une mise à jour de ce document sera effectuée.

### Plan de Mobilité Employeur (PDME):

Ce plan fait partie des 20 mesures obligatoires à mettre en place dans le cadre du programme EcoFip.

Son but est d'établir, par le biais d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des agents, un état des lieux de leurs déplacements (en tenant compte des contraintes de chacun), de connaître leurs attentes et de leur proposer des solutions pour évoluer vers des solutions plus « vertes ».

La Direction insiste sur le fait que le but n'est pas de culpabiliser les agents et que les questionnaires seront anonymes. La phase d'envoi des questionnaires aux agents débutera la semaine prochaine sur les sites de Talot, Saumur et Cholet. Concernant la cité administrative, c'est la préfecture qui est en charge de l'instauration de ce plan.

**FO DGFIP 49** trouve indécent l'intervention des Directions pour conseiller les agents sur leurs déplacements après avoir supprimé de nombreux sites et de ce fait, la proximité domicile-travail.

### Campagne IR :

M Derrac s'est dit être favorable à la demande de **FO** pour prolonger la présence des vigiles jusqu'au 30 mai, date de fin de déclaration sur Internet.

**Lors de ce CSAL il a été abordé en questions diverses :**

## Les plans pour les travaux envisagés au premier étage du bâtiment D de la cité (SIP).

Tout d'abord **FO** rappelle sa totale opposition aux restructurations de M Derrac, qui s'est déclaré « bâtisseur du nouveau réseau ». Si restructuration il devait y avoir, il est hors de question que les conditions de travail soient de nouveau dégradées.

En amont, Il aurait été logique de connaître la surface de chaque bureau en m2 et sa capacité pour accueillir le nombre de collègues voulus afin que les préconisations présentées à la commission immobilière du 21/11/2023 (note sur les espaces de travail, du Code du travail à la politique immobilière de l'État) soient respectées.

En premier lieu, la Direction doit donner son accord pour installer une isolation phonique digne de ce nom. La salle de convivialité actuelle ne doit pas être la variable d'ajustement des surfaces de bureaux manquantes. La surface de cette salle doit rester la même après travaux, voire augmentée et non réduite de moitié comme indiquée sur les plans.

M Derrac a précisé qu'avec les 10 milliards de coupes budgétaires en 2024, il s'inquiétait déjà des crédits qui seront alloués pour l'ensemble des travaux à venir.

### Pont naturel du 10 mai, Incompréhensible !

M Derrac a réaffirmé son refus d'accorder le pont à tous les agents du département **alors même que 38 directions l'ont fait.**

Le Directeur local a commencé par dire que tous les agents qui souhaitent faire le pont pourront le faire. Puis Il s'est ravisé « que tous ceux qui voulaient prendre la journée du 10 mai pourraient le faire dès lors que les services n'accueillent pas de public..», sans savoir que d'autres avaient des obligations en comptabilité si les services de la DDFiP étaient ouverts.

**D'après les informations qu'il dit avoir recueilli, le volontariat suffirait.** Il n'y aura pas de compensation financière pour les agents présents si aucune restauration collective est ouverte. Les agents "amèneront leur casse-croûte". Dixit M Derrac.

À noter que les services de préfecture ont obtenu le pont. Les stagiaires de l'ENFiP qui arrivent le 15 avril dans le département et tant mieux pour eux, bénéficient du pont. Bien que M Derrac avance comme argument le refus de la Direction Générale, **lors du CSAL de la Corse du sud du 11 avril**, leur Directeur est revenu sur sa première décision et accorde le pont aux agents de ce département.

Un préavis de grève a été déposé par **FO** DGFIP pour cette journée du 10 mai, chacun pourra s'en saisir si nécessaire.

**En 2024, M Derrac, Il semble plus facile d'offrir un chocolat « Jeff de Bruges », que d'accorder ce pont qui marquerait votre reconnaissance et votre attachement envers les agents. C'était la dernière occasion, elle est ratée.**

### Semaine en 4 jours :

**M Derrac** n'a pas voulu en parler, prétextant ne pas être au courant de la note du 2 avril 2024 de la Directrice Générale adressée aux directeurs locaux. Celle-ci précise entre autres : que la mise en œuvre ne peut se faire que **sur la base du volontariat, sans réduction du temps de travail**, etc,...

Il est précisé dans cette note «..., je vous remercie de me faire connaître, par l'intermédiaire des délégués, **d'ici au 22 avril 2024**, les services infra départementaux ou départementaux que vous identifiez comme potentiellement éligibles à l'expérimentation de la semaine en 4 jours à partir de septembre 2024 ».

Vos représentants **FO** à ce CSAL : Manuela Bodin, Eric Capillon, Philippe Germond et Christel Lucas.